

Conditions générales de vente

Ventes aux enchères physiques

La société Mercier Automobiles organise et réalise des ventes aux enchères publiques de véhicules et d'autres matériels auxquelles sont applicables les dispositions générales des présentes conditions.

Mercier Automobiles agit en qualité de mandataire du vendeur et n'est donc pas partie à la vente, liant seuls l'acheteur et le vendeur du lot.

Caractéristiques des véhicules

Les véhicules présentés sont issus de retour de location longue durée, de sociétés de crédit, de constructeurs automobiles, de propriétaires de flotte et de divers propriétaires. La provenance des véhicules est donc parfaitement connue.

Les véhicules sont vendus en l'état, tels qu'ils sont confiés à Mercier Automobiles.

Véhicules particuliers, de sociétés, utilitaires : tous les véhicules sont soumis à un contrôle technique volontaire (véhicules de moins de 4 ans) ou réglementaire (véhicules plus de 4 ans) établis sur 124 points de contrôle et réalisé dans un centre de contrôle agréé par la préfecture.

Poids lourds > 3,5 tonnes : les véhicules sont vendus avec ou sans contrôle technique et Mercier Automobiles informe les acheteurs de la présence ou non de celui-ci (se rapprocher des équipes de vente si besoin).

Le contenu de ce contrôle est soumis à une réglementation stricte et précise. Elle impose une indépendance totale du contrôle technique vis-à-vis de toute activité liée à la réparation ou au commerce automobile. Le contrôle technique est donc neutre, impartial et objectif.

Des véhicules font également l'objet d'un contrôle dynamique dont vous avez copie sur le site <http://www.mercier-auto.com/>

Exposition publique des lots

Chaque vente est précédée d'une exposition publique des lots sur le site de la vente.

Ces expositions ont pour but essentiel de permettre aux futurs acquéreurs d'apprécier l'état et la nature des véhicules mis en vente.

D'autre part, le personnel de Mercier Automobiles se tient à disposition du public pour ouvrir les véhicules (véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, poids lourds), y accéder, fournir des renseignements et accompagner les acquéreurs dans leur démarche d'achat.

La plupart des véhicules peuvent bénéficier d'une garantie mécanique que vous pouvez souscrire en sus du prix de vente auprès de notre partenaire.

Vous pouvez également souscrire une assurance temporaire pour 2, 7, 15 ou 30 jours, vous permettant ainsi de bénéficier du temps nécessaire à la comparaison des différentes offres des compagnies d'assurance.

Enfin, nous pouvons effectuer pour votre compte les démarches nécessaires d'immatriculation du véhicule en préfecture, vous évitant ainsi de vous déplacer.

Appartenance au fichier central des impayés des commissaires-priseurs

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Ventes live

Si vous ne pouvez participer physiquement à la vente aux enchères publiques, vous pouvez néanmoins assister à la vente et enchérir sur Internet grâce à notre système de vente LIVE.

Pour cela, préalablement à la vente, vous devez vous inscrire ici, en communiquant vos coordonnées postales ainsi qu'une adresse email valide. Cette inscription est gratuite.

Mercier Automobiles se réserve le droit de refuser l'accès à un utilisateur.

Vous devrez également régler une caution de 1000 euros TTC par carte de paiement. Vos coordonnées bancaires seront vérifiées par le biais d'un système de paiement sécurisé.

Mercier Automobiles ne conservent pas les informations bancaires. De plus, la carte bancaire n'est pas débitée.

La caution forfaitaire de 1000 Euros TTC sera annulée sur la carte bancaire au moment du règlement.

En cas d'adjudication via Internet une facture vous sera établie ne prenant pas en compte la caution qui a été déposée.

La caution vous sera remboursée après règlement intégral de la facture.

La divulgation des identifiants (mail et mot de passe) à un tiers engage l'unique responsabilité de l'internaute. En cas de non-paiement dans les délais, l'internaute s'expose alors à la clôture de son compte.

Adjudication

Au cours de la vente, toute personne portant une enchère et déclarée « adjudicataire » d'un lot doit remettre au personnel de Mercier Automobiles un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis) ainsi qu'une caution (chèque simple établi à l'ordre de Mercier Automobiles, espèces ou acompte en carte bleue) pour les enchères physiques.

Au prononcé du mot "adjudgé" par le commissaire-priseur, le dernier enchérisseur est déclaré « adjudicataire » du lot.

Modes de règlement

La vente se fait expressément au comptant.

Plusieurs modes de paiements sont autorisés :

- Paiement par chèque certifié : chèque émis par la banque pour le compte de l'acheteur
- Paiement par carte bancaire : au préalable, nécessité de faire déplafonner temporairement votre carte auprès de votre établissement bancaire.
- Paiement en espèces autorisé jusqu'à 3 000 € (frais de vente et de dossier compris, afin de respecter la législation en vigueur sur le sujet).

La T.V.A est récupérable sur de nombreux véhicules pour les personnes assujetties.

Pour toute facture dont le montant dépasse les 20.000 Euros seul le paiement par virement bancaire est autorisé

Frais de vente ttc

Ventes véhicules particuliers, de sociétés et utilitaires.

Barème dégressif par tranche applicable aux ventes volontaires :

De 1 à 3000 € : 15% TTC du montant d'adjudication

Au-delà de 3000 € : 12,5% TTC du montant d'adjudication

Barème légal fixe applicable aux ventes judiciaires :

14,40 % TTC d montant d'adjudication

A ces frais d'adjudication, il faut également rajouter des frais de dossier d'un montant de 99€ TTC couvrant la mise à disposition du véhicule, des frais administratifs ainsi que les frais de contrôle technique.

D'autre part, en cas d'achat sur internet au travers du système de vente live, une participation complémentaire de 30€ TTC par véhicule acheté vous sera demandée pour les frais d'utilisation du service.

Montant total des frais de vente TTC = frais d'adjudication TTC + frais de dossier TTC + Frais vente live ttc*

**Uniquement pour les achats LIVE INTERNET*

Barème fixe appliqué aux ventes poids lourds :

12% HT du montant d'adjudication. TVA en sus

Pour rappel, les ventes de poids lourds sont réalisées hors taxes. TVA en sus.

Mise à disposition et enlèvement des lots

La délivrance et l'enlèvement des véhicules n'a lieu qu'une fois le règlement effectué.

Une copie de pièce d'identité de l'acquéreur et une copie de pièce d'identité de la personne récupérant le véhicule si celle-ci est différente de celle mentionnée sur la facture seront exigées.

Pour les professionnels le numéro SIRET sera également exigé.

Si l'adresse de facturation ne correspond pas à la pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois doit être présent.

Si la personne récupérant le véhicule n'est pas l'acquéreur une pièce d'identité de celle-ci doit être également présentée

Au moment du règlement, il vous sera délivré une pochette contenant tous les documents techniques et administratifs du véhicule (VP, VUL, PL) afin de pouvoir procéder à l'immatriculation du véhicule en préfecture (mutation de carte grise).

L'enlèvement des véhicules doit intervenir au plus tard le vendredi suivant la vente. Passé ce délai, des pénalités de retard seront facturées par Mercier Automobiles à l'adjudicataire (18€ TTC/jour de frais de gardiennage).

Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. Mercier Automobiles ne pourra être tenu responsable en cas de verbalisation suite à un défaut d'assurance.

A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule.

Véhicules destinés à l'export

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne.

Le paragraphe suivant ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ».

L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée « VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE ». Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle soit immédiatement remise. L'exportation doit être effectuée dans les 30 jours maximum qui suivent la vente tant pour l'Union Européenne que pour tous les autres pays. Passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Dans tous les cas les personnes désirant exporter sont priées de vérifier l'intégralité des documents administratifs présents dans les dossiers.

Cette diligence est de la responsabilité exclusive des personnes souhaitant exporter un bien.

SAS Mercier Automobiles ne peut pas être tenu responsable de cela du fait que chaque pays destinataire a ses propres règles.

Livraisons dans l'Union Européenne

Pour les professionnels, obligation de donner préalablement à la vente :

Numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité,

Registre du commerce (équivalent du Kbis),

Tout document justifiant l'identité du gérant (pièce d'identité, passeport).

L'exonération de TVA n'est cependant possible qu'à la condition que l'acheteur remette à MERCIER AUTOMOBILES une lettre originale de transport (CMR) visée par le transporteur et le client prouvant la livraison du véhicule dans un autre pays état membre ou une copie de la carte d'immatriculation du véhicule dans l'autre état membre.

Le règlement devra impérativement être effectué par un virement étranger provenant de la société acquéreur.

Exportations hors de l'Union Européenne

L'acheteur devra obligatoirement passer par un transitaire référencé chez MERCIER AUTOMOBILES (CAR TRANSIT INTERNATIONAL, ROUSSEL ou AGENCE EUGENE MUSSCHE).

L'acheteur doit une fois l'exportation réalisée dans le délai de 30 jours déjà cité, adresser à MERCIER AUTOMOBILES l'exemplaire "3" du document "EX 1" visé par le bureau de douane de sortie du véhicule. Il est obligatoire que ce document "EX 1" fasse apparaître MERCIER AUTOMOBILES comme expéditeur.

Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à MERCIER AUTOMOBILES, seulement par virement au nom de l'acquéreur ou à un autre nom selon procuration officielle rédigée en français par l'acquéreur.